

6 janvier 1959

Canaliser la révolution démographique Berthoin, Jean (1895-1979)

Le « décret Berthoin » de 1959 est le premier acte de la démocratisation de l'enseignement secondaire accompli par la cinquième République. L'exposé des motifs montre combien la pression démographique qui s'exerce sur le système scolaire - liée à l'arrivée des classes nombreuses du baby boom à l'âge des études secondaires, mais surtout à l'allongement spontané des études - pèse sur cette réforme. Il en fait apparaître la dimension planificatrice : il s'agit non seulement de préserver l'enseignement secondaire de la « pléthore », mais aussi et surtout d'adapter les flux d'élèves aux besoins du marché du travail et de rationaliser l'investissement scolaire en les répartissant entre l'enseignement secondaire et l'enseignement technique. (Ph. S.)

Exposé des motifs du décret numéro 59-57 du 6 janvier 1959 portant réforme de l'enseignement public, *Journal officiel*, numéro 5, janvier 1959, pp. 422-427 [Extraits].

NOTICE 15 : Le secondaire du peuple

L'immense mouvement, à la fois démographique, économique et humain, qui bouleverse actuellement les perspectives traditionnelles de la vie nationale, impose, entre autres exigences, une réforme de notre enseignement.

Les nombreux projets qui ont été établis depuis la Libération témoignent de cette nécessité, chaque jour plus urgente. Parmi ces projets, les uns ont été jugés excessifs, d'autres trop timides. Celui-ci, qui n'est inspiré ni par les vues doctrinales ni pour tant par un optimisme à courte portée, nous l'avons conçu sous la référence du réalisme et de l'efficacité.

La prolongation de la scolarité

L'ordonnance affirme, en premier lieu, le principe, applicable à longue échéance, de la prolongation de la scolarité jusqu'à seize ans.

Cette mesure est à nos yeux loin d'être essentielle. Lorsqu'elle entrera en applica-

904

des ouvertures considérables. Encore faut-il, sous peine des plus graves mécomptes, que l'expansion humaine et l'expansion économique soient mises en correspondance, sans que pourtant se trouvent le moins du monde menacés l'héritage de savoir désintéressé et la tradition humaniste qui constituent l'essence du génie français et fondent son originalité.

Quelques chiffres fixeront d'abord l'ampleur de l'effort qu'en tout état de cause, avec ou sans réforme, nous devons accomplir dans les toutes prochaines années. En 1961, nous recevrons environ 650 000 élèves dans l'enseignement du premier degré, contre 610 000 actuellement, y compris les effectifs des cours complémentaires, qui atteindront sans doute plus de 520 000 élèves en 1961, contre 310 000 actuellement.

L'enseignement secondaire avec l'organisation actuelle passerait d'un effectif de 650 000 élèves en 1957 à un effectif de plus de 900 000 élèves. L'enseignement technique, qui compte aujourd'hui 330 000 élèves et en refuse durement près de 60 000 chaque année, aura certainement à accueillir 160 000 élèves supplémentaires d'ici la même date.

Telles sont les données numériques de base irréfutables, qui dictent à la nation l'un de ses plus impérieux devoirs.

Toute la question est de savoir si, ces mêmes investissements, nous entendons les utiliser à faible ou à plein profit.

Contradictions et lacunes de l'organisation actuelle

Au moment où une aussi claire évidence impose au pays de tels investissements, l'Éducation nationale doit dresser son bi-

lan, constater ses insuffisances, proposer les adaptations qui doivent assurer aux contributions financières de la nation une pleine rentabilité.

De graves contradictions déséquilibrent nos enseignements. Notre enseignement secondaire par exemple s'affaiblit et menace de succomber sous la pléthore. Alors que cette vague n'a encore recouvert que ses deux premières années, comment accepter la perspective de lycées bientôt submergés par un million d'élèves, dont la moitié sans doute n'y seraient entrés qu'en méconnaissant leurs véritables aptitudes ?

Le drame est là : nous retenons dans l'enseignement théorique de jeunes esprits - qui trouveraient mieux leur voie dans l'enseignement technique, à l'un ou à l'autre de ses niveaux - et, dans le même temps, nous abandonnons dans l'enseignement utile mais sommaire des classes de fin d'études, ou dans les enseignements courts, des intelligences auxquelles les enseignements longs, technique ou secondaire, vaudraient leur accomplissement véritable.

Par une exacte recherche de ces diverses aptitudes, les différents types d'enseignement doivent recevoir tous les élèves qui s'avèrent plus particulièrement aptes à suivre tel ou tel d'entre eux. C'est là tout le problème qui n'est pas de hiérarchisation mais de répartition.

C'est seulement par un inventaire exhaustif de nos ressources intellectuelles, actuellement incomplètement prospectées et trop souvent fourvoyées, que nous mettrons fin à la perte de substance que nous

905

déplorons, et dont souffrent aussi bien les individus que la nation elle-même.

Nous ne pouvons plus maintenir une organisation scolaire qui ne nous permet de former qu'un chercheur, un ingénieur, un professeur quand il en faudrait deux, un technicien quand trois seraient nécessaires, tandis qu'à l'inverse, se presse dans nos

enseignements supérieurs des lettres, de la philosophie et du droit une foule d'étudiants à qui nous n'avions pas préparé d'autre issue, et qui doivent maintenant recourir à de tardives et difficiles « reconversions », faute de quoi ils se condamneraient, ce n'est pas sans exemple, à des besognes de fortune et de déboires.

7

30

«

Fr

.....

Céle
à pa.
élève
de l'c
nomt
Quan
globa
et de .

L'éduca.
La métk

NOTIC

II

un bou
La
ponsabi
Si l
fois, c'é:
manque
dans leu
dans leu:
évidemr
la cause.
marche g
affectés.
règle préa
méthodiq
d'aborder
L'État ser
Éviden
tant d'assi
nitives ne
méthodes g
que ces mé